C.P.A.S. 8/91

infos

TRIMESTRIEL 1989 -

dossier infos C.P.A.S. infos

Editeur Responsable :
Ghislaine HARDOUIN

ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL
A.M.A. - A.S.B.L.
78, Rue Rempart des Moines - 1000 BRUXELLES

BUREAU DE DÉPÔT :
1000 BRUXELLES

MAISONS D'ACCUEIL EN WALLONIE ET A BRUXELLES MEMBRES DE L'AMA

A.P.D.	Rue Père Damien, 14 7490 BRAINE-LE-COMTE	067/55 59 67	M
AU LOGIS	Rue des Brasseries, 10 1300 WAVRE	010/22 81 01	F
BANALBOIS	Rue de Banalbois, 270 6902 HATRIVAL	061/61 20 67	M
CHANTIER D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL	Rue Bouille, 24 4020 LIEGE	041/43 86 45	H
CHANTIER D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL	Boulevard d'Ypres 1050 BRUXELLES	02/217 61 36	H
CHEVREFEUILLE	Rue Lesbroussart, 104 1050 BRUXELLES	02/648 17 78	F
COLLECTIF POUR FEMMES BATTUES	Rue Soeurs de Hasque, 9 4000 LIEGE	041/23 42 85	F
COLLECTIF POUR FEMMES BATTUES	Rue Blanche, 29 1000 BRUXELLES	02/539 27 44	F
EMMAUS LE BIZET	Rue du Touquet, 92 7793 LE BIZET	056/58 97 58	M
EMMAUS-LIEGE	Rue des Grands Près, 25 4600 CHENEE	041/65 72 56	H
FONDATION GENDEBIEN	Rue de Bomel, 154 5000 NAMUR	081/22 15 25	H
FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS	Rue Hôtel Communal,97 4330 GRACE-HOLLOGNE	041/33 60 58	H
HOME ARIANE	Chaussée de Merchtem, 23 1080 BRUXELLES	02/425 57 25	
HOME BAUDOUIN	Rue de la Violette, 24 1000 BRUXELLES	02/512 64 95	H
HOME FERNAND	Rue St Ghislain, 52 6358 WANFERCEE-BAULET	071/81 25 07	F
PHILIPPE		071/81 52 04	
HOME PORTE OUVERTE	Rue du Boulet, 30 1000 BRUXELLES	02/513 01 08	F
HOME VICTOR DUPRE	Rue des Charpentiers, 4 1000 BRUXELLES	02/512 42 37	F
L'ACCUEIL	Thier Mère Dieu, 18 4800 VERVIERS	087/31 07 10	F
L'ARCHE D'ALLIANCE	Bd. d'Herbatte, 25-29 5000 NAMUR	081/23 11 27	F
L'ARCHEE	Avenue d'Houffalize, 36 6600 LIBRAMONT	061/22 47 13	
	Avenue Herbofin, 16d 6600 LIBRAMONT	061/22 48 17	F
L'EGLANTIER	Av. A. Allard, 80 1420 BRAINE L'ALLEUD	02/385 00 67	F
L'ETAPE	Place Crombez, 24 7500 TOURNAI	069/21 45 34	
L'ILOT	Chaussée de Gilly, 66 6030 JUMET	071/35 57 06	H
L'ILOT + SERVICE SOCIAL CENTRAL	Rue d'Ecosse, 10 1060 BRUXELLES	02/537 83 51	H
LA BOITRIE		02/537 20 41	
LA FERME ST ACKAIRE	Rue du Ponsart, 22 7600 PERUWELZ	069/77 48 44	M
LE CHANT D'OISEAUX	Rue de Rolleghem,162 7700 MOUSCRON	056/33 59 47	H
LE FIGUIER	Av. du Chant d'Oiseaux, 42 1150 BRUXELLES	02/660 36 61	F
LE FOYER	Rue Thibaut, 12 6001 MARCINELLE	071/36 48 05	H
LE FOYER FAMILIAL	Rue Gréty, 97 402O LIEGE	041/43 28 20	H
LE GOELAND	Rue de Montignies, 26 6000 CHARLEROI	071/32 48 98	F
LE KANGOUROU	Rue Warichet,18 1401 BAULERS	067/22 50 51	F
LES FOYERS D'ACCUEIL	Rue J. Escoyer, 28 74200 BAUDOUR	065/64 33 50	F
MAISON DE LA MERE ET DE L'ENFANT	Av. R. Vandendriessche, 34 1150 BRUXELLES	02/770 38 44	F
MAISON MARIE-LOUISE	Chée de Drogenbos, 223-225 1180 BRUXELLES	02/376 17 01	F
MAISON MATERNELLE DU BRABANT WALLON	Rue Ste-Anne, 20 4800 VERVIERS	087/33 34 54	H
MAISON ST PAUL	Av. des Rossignols, 32-34 1341 CEROUX-MOUSTY	010/61 50 61	F
PASSAGE SIX	Rue St Paul, 17 7000 MONS	065/34 80 94	H
PETITS RIENS	Rue de Neufchâteau, 6 6700 ARLON	063/22 01 74	H
S.E.F.	Rue Américaine, 1O1 1050 BRUXELLES	02/537 30 26	H
SHALOM - LA MOISSON	Rue du Marché, 35 5200 HUY	085/21 57 52	M
SOURCE	Place de l'Eglise, 15 6962 HOUMONT	062/26 64 47	M
TERRE NOUVELLE	Rue de la Senne, 78 1000 BRUXELLES	02/512 72 04	H
TIBERIADE	Rue de Courtrai, 55 7700 MOUSCRON	056/33 62 85	H
	Bois du Chamet 5435 LAVAUX-STE-ANNE	084/38 92 41	M

SECRETARIAT DE L'AMA :

Marie-Pierre LOBET
Rue Rempart des Moines, 78
1000 BRUXELLES
Tél. : (02)513 62 25

REPERTOIRE DES MAISONS D'ACCUEIL

en vente au prix de 225 francs
à verser au CCP : 000-0197530-38

SOMMAIRE

Editorial 1.

Nouvelles des maisons/
Maisons nouvelles : le Home Dupré 3.

Dossier C.P.A.S. 9.

EDITORIAL

RELATION D'AIDE DANS LE TRAVAIL SOCIAL EN CENTRE D'ACCUEIL

De la qualite de la relation qui s'installera entre le travailleur social et le pensionnaire dépendront en grande partie les chances de succès de l'entreprise de réinsertion d'une personne lors d'un séjour en C.A.

Leur extrême marginalisation,leurs déboires avec les différents services sociaux qu'ils ont fréquentés leur confère une attitude particulière à l'égard de ces derniers. Attitude faite de méfiance et de revendications.

En C.A., il faut "faire avec" car, à l'inverse des autres services, nous vivons le quotidien de ces personnes, nous sommes à la fois leur dernier recours et leur bourreau en tant qu'institution.

Tout va dépendre ici de la relation qui s'installera entre le personnel et le pensionnaire. Un rien peut faire pencher la balance et l'institution sera amie ou ennemie, salvatrice ou persécutrice.

Les avantages d'une prise en charge institutionnelle dans ce qu'elle a de global peuvent rapidement se transformer en un piège dont une rupture sera le seul moyen de se dépêtrer.

Dès le départ,c'est à nous de leur prouver que nous pouvons faire évoluer leur situation. Souvent,il faut empoigner énergiquement la situation en tout début de séjour et montrer que,d'emblée, un certain nombre de difficultés peuvent se résoudre. Il faut utiliser l'énergie encore disponible pour relancer la machine.

L'intérêt réside ici dans une certaine centralisation de la prise en charge sociale. Le T.S. touche à tous les domaines et doit pouvoir arriver à une maitrise globale de la situation. Si les choses se passent bien dans cette première phase,l'avenir du séjour peut s'envisager sereinement. Le T.S. aura gagné quelque crédit aux yeux du pensionnaire et le travail relationnel pourra se développer

sur de bonnes bases. Dans ce cas,les orages pourront passer sans détruire le frêle édifice.

Et des orages, il y en aura.

La vie au quotidien regorge de situations à tendance conflictuelle. Cela va des éventuels manquements aux règles établies dans le contrat de séjour aux inévitables conflits résultant de la cogestion des revenus. Souvent, on assiste dans le bureau du T.S. à des négociations dignes des marchands de tapis.

La rigueur budgétaire s'accompagne difficilement de l'anarchie et des dépenses inconsidérées.

Et le séjour finit par tourner court si un dialogue ne s'installe pas permettant d'éviter une épreuve de force à chaque demande.

Mais les situations d'échec total sont marginales. Dans la majorité des cas un terrain d'entente finit par se dégager et les négociations se déroulent sur des bases plus saines. En effet, la majorité des "clients" comprennent la précarité de leur situation et acceptent les efforts nécessaires,chacun selon ses moyens, au succès du séjour.

Les difficultés administratives une fois résolues, il devient possible de concrétiser un projet d'avenir. Ce projet prendra des formes diverses selon les capacités et le système de valeurs de la personne. Pour beaucoup, le séjour aura permis de les remettre à flot financièrement et administrativement. Ils reprendront la même vie qu'avant, se maintenant la tête hors de l'eau... jusqu'à la prochaine tempête.

Cette constatation peut sembler décevante mais elle représente notre réalité.

Un séjour en C.A. ne peut modifier fondamentalement une personnalité. C'est ainsi que les C.A. se retrouvent face à une "clientèle fidèle". Gardons-nous de juger car la déception n'est peut-être que de notre coté...

Mais des réussites plus spectaculaires existent, j'en ai rencontré... Quand les personnes proviennent d'autres milieux,quand l'énergie n'est pas épuisée,lorsque l'alcool n'a pas fait ses ravages, certains peuvent arriver à utiliser le C.A. comme un tremplin et reprendre une vie qui correspond davantage à notre cadre de vie habituel.

En conclusion,je vois le C.A. comme un outil à la disposition des personnes. Cet outil peut être utilisé à des fins et de manières diverses. L'important est de rester au niveau de la personne. Accepter de travailler"au raz des paquerettes",faire un bout de chemin ensemble...on arrivera là où on pourra...

Marc DEMEZ, A.S. à la M.M.L.

NOUVELLES DES MAISONS

MAISONS NOUVELLES

§§§ H O M E VICTOR D U P R E §§§

Débarquant du métro Porte de Hal, le monument emplit la vue et l'on rentre de plein peid dans le vieux quartier des Marolles, lacéré par les grands boulevards.

Indication "Hôpital Saint Pierre",, passage devant la "Maison des Aveugles", nous sommes dans l'ambiance.

Avec un peu d'imagination, on pourrait recréer le décor du Vieux Bruxelles... et pourtant l'aujourd'hui est fait de ce "terreau bruxellois" et de la vie actuelle. Preuve en est de ces groupes de jeunes gens africains et nord-africains qui gesticulent avec joie, de ces femmes arabes en habits traditionnels qui trottinent en silence

J'interpelle un vieux couple bruxellois parlant le savoureux patois : " *la rue des charpentiers? Madame, et bien tu prends la deuxième rue à gauche et tu y es !*".

Deuxième rue à gauche, premier choc, cest une succession d'immeubles moyens faits de briques rouges, jaunes et ocres dont les balcons de fer forgé sont peints en rouge.

Je ne suis pas au bout de mes étonnements, entrée dans la rue des charpentiers, j'entre dans l'univers"d'Oliver Twist". A ma droite l'arrière d'un immeuble de briques noires avec une succession de petites fenêtres grillagées. Un immeuble semblable abritait, au Congo, les déments durant l'isolement de la colonie par la guerre. L'explication de la présence de ces grillages me sera donnée au cours de l'entretien. Ils servaient surtout à protéger les occupants des jets de pierre des bandes extérieures qui les agressaient.

Heureusement, s'ouvre, à ma gauche, une porte qui donne accès à un immeuble fraîchement aménagé dans lequel m'accueille Martine DESMEDT dont je prends le temps pour m'entretenir sur l'histoire et le vécu du hôme DUPRE.

L'histoire du hôme DUPRE et de son corrolaire, le hôme BAUDOUIN est fabuleuse.

l'A.S.B.L. a consacré le temps d'un étudiant pendant 6 mois

pour préparer la plaquette commémorant les 100 ans d'existence de ces institutions.

Elle relate l'évolution dans l'histoire des bâtiments, mais aussi la progression de "l'esprit philantropique".

Cette oeuvre a donc 100 ANS, elle a été créée en 1880, de philosophie libérale, à une époque où un fort pourcentage de personnes, surtout des hommes, arrivaient des campagnes espérant trouver du travail en ville et finalement échouaient sur le pavé de Bruxelles.

LE HOME DUPRE EN 1989

Le hôme accueille des femmes accompagnées ou non d'enfant.

Il est agréé par l'O.N.E. pour la femme accompagnée d'enfant.

Les autres prennent leurs frais en charge, il n'a pas été demandé d'aide de la Communauté Française pour ces dernières pour la bonne raison qu'il aurait fallu dédoubler les lieux communautaires (de l'entrée en passant par la cuisine et les salles de séjour !!!).

SON OBJECTIF :

- Accueillir d'urgence et reclasser socialement des personnes en difficulté, en leur permettant d'accomplir un projet personnel et d'acquérir une autonomie suffisante dans la société telle qu'elle est.

SON PUBLIC-CIBLE :

- Les femmes de plus de 18 ans, seules ou accompagnées d'enfants (âge limité à 12 ans pour les garçons, sans limite pour les filles), valides, sans logement, avec ou sans ressources.
 Pour les garçons de plus de 12 ans, une solution est recherchée avec le C.P.A.S.

L'ACCUEIL :

- Il peut se faire en urgence ou sur rendez-vous. Il fait l'objet d'un entretien dont le but est de dégager le degré de nécessité de l'hébergement demandé.
 Pour les demandes venant de l'extérieur de Bruxelles, une solution est cherchée sur place où dans d'autres hômes.
 le hôme DUPRE est surtout sollicité par la population bruxelloise. Les femmes viennent surtout amenées par la police, vivent les situations de violence dans le couple.

CAPACITE D'ACCUEIL :

Grâce à l'aide du FOYER BRUXELLOIS (logements sociaux) et l'apport des fonds propres de l'A.S.B.L., les transformations ont été réalisées et, en 1989, la capacité d'accueil est de 33 chambres. Une grande chambre est réservée à une famille nombreuse. Ces chambres (tellement bien insonorisées, qu'il faut actionner la sirène pour avertir de l'heure des biberons) sont pourvues d'un équipement sanitaire moderne (bain - lavabo - w.c.).

LOCAUX A LA DISPOSITION DES HEBERGES :

Une cuisine bien équipée et une salle à manger permettent à chacun de prendre ses repas dans de bonnes conditions. Des chaises hautes sont prévues pour les enfants en bas âge.
Les pensionnaires ont à leur disposition à l'étage, une kithchenette pour la préparation des biberons, mais aussi pour les personnes qui désirent se préparer un repas indépendant.
Trois biberonneries sont en service sous la tutelle d'une puéricultrice qui prodigue ses conseils aux jeunes mères.

Les personnes hébergées peuvent se détendre, regarder la télévisior partager des moments conviviaux dans deux salles de séjour.
Des espaces de jeux y sont aménagés pour les enfants.

QUELQUES STATISTIQUES :

- En 1988 (ancien bâtiment)

 * Accueil : 283 - 180 femmes seules ou enceintes
 - 103 accompagnées d'enfants

 * Durée moyenne séjour : 36 jours - mères avec enfants
 : 23 jours - femmes seules

 * Age moyen : 32 ans

 * Journées : 7.766 journées (adultes)

 * Financement(adultes): 47% (3.683 journées) subsides O.N.E.
 29% (2.256 journées) subsides C.P.A.S.
 23% (1.785 journées) financés par les hébergés ou par les services sociaux.

 * Financement(enfants): 78% (3.798 journées) subsides O.N.E.
 10% (504 journées) subsides C.P.A.S.
 12% (591 journées) par les mamans.

 - les enfants totalisent 4.893 journées.

L'EQUIPE SOCIALE :

Neuf travailleurs sociaux et une directrice (éducatrices, puéricultrices, assistants sociaux) assurent l'accueil, la guidance et l'hébergement, 24 heures sur 24.

Cette équipe jouit d'une très grande liberté d'action dans son travail de la part du Conseil d'Administration.

Un concierge et un cuisinier font face aux problèmes d'intendance.

Une réunion hebdomadaire réunit l'équipe sociale et permet de faire le point sur la situation de chacune des femmes hébergées.

Une supervision mensuelle de l'équipe par un centre de guidance permet d'approfondir la réflexion sur des situations rencontrées, et ainsi d'affiner les interventions en vue du futur.

Un pédiatre et un médecin généraliste assurent une consultation médicale par semaine.

Des séances d'éducation sanitaire sont organisées bimensuellement et rencontrent toujours un vif succès auprès des mères.

Des stagiaires assistantes sociales et infirmières sociales nous aident à encadrer efficacement les personnes hébergées.

VIE DANS LA MAISON ET METHODOLOGIE DE L'ACTION SOCIALE :

Dès l'entretien d'accueil, il est remis à la personne, un règlement qu'elle signe. Pour les personnes d'expression arabe, il y a traduction.
Le règlement présente l'équipe sociale et les heures de permanence, les heures de sortie et de repas ainsi que les tâches domestiques demandées.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et à la sortie de chaque pensionnaire qui dépose d'ailleurs une caution pour la clé.

Un salon "visiteurs" est réservé aux visites, interdites à l'intérieur des autres locaux.

L'hébergée doit entretenir sa chambre et l'étage qu'elle occupe (la kitchenette) en alternance avec les autres hébergées.

Les lieux communs sont entretenus par du personnel salarié.

CLAUSES DE RENVOI :

TOUTE FORME DE VIOLENCE EST INTERDITE DANS LA MAISON, qu'elle soit physique ou qu'elle vise à semer la discorde.
Sont interdits également :
- les découchages répétés,
- l'abus de boissons alcoolisées, ou de drogues ou de médicaments,
- les dégradations volontaires de la chambre ou de tout mobilier,
- fumer dans la salle à manger ou dans les chambres,
- le non-respect du présent règlement.

Toutes ces clauses peuvent faire l'objet d'amendes, d'un renvoi temporaire, ou d'un renvoi définitif de la maison.

Ensuite, l'assistante sociale et la personne accueillie mettent sur pied UN CONTRAT en fonction des difficultés de la personne et variable suivant chaque cas.

Ce contrat vise la remise en ordre du point de vue administratif, la possibilité d'un emploi, la recherche d'un appartement ou le retour en famille.

Si l'équipe s'aperçoit que l'hébergé ne fait aucun effort personne de réinsertion, un préavis de 6 semaines lui est donné.

L'équipe sociale du hôme DUPRE a vécu une expérience intéressante du fait des transferts d'un lieu d'hébergement sans confort, peu attrayant, pourrait-on même dire rébarbatif, dans un complexe moderne clair et aéré.

En effet, si dans le premier lieu d'hébergement, les bénéficiaires trouvaient facilement elles-mêmes leurs solutions, ce n'est plus le cas actuellement - Les femmes n'ont pas de motivations pour sortir puisqu'elles se trouvent bien en cette maison d'accueil alors qu'elles risquent de retourner dans des logements qui auront plus l'allure de taudis que d'appartements.

Second sujet de réflexions de l'équipe : l'équipe voit toute son énergie s'anéantir "pour remettre à flot" la personne qui trouve un hébergement dans une autre maison où elle peut rester plus longtemps.

Autre signe - Il semble qu'avant la population était plutôt d'origine étrangère alors qu'actuellement, il y aurait une majorité de belges.

ACTIVITES :

Il n'y pas d'atelier occupationnel, ni aucune activité lucrative organisée dans l'enceinte de la maison.
Les mères qui travaillent mettent les enfants à la crèche, celles qui ne travaillent pas consacrent leur temps à la recherche d'un travail, d'un logement et s'occupent de leurs enfants.
Certaines suivent des cours d'alphabétisation.

RELATIONS AVEC LES C.P.A.S. :

Les personnes hébergées proviennent toutes de l'agglomération bruxelloise, la maison a donc des liens avec les C.P.A.S. respectifs.
Il est toujours envoyé un réquisitoire, s'il y a des difficultés, cela s'arrange à l'amiable.
Le taux demandé aux C.P.A.S. est de 550Fr/jour et aux hébergées de 400Fr/jour.
Pour les enfants de plus de 6 ans, il est demandé 250Fr/jour.
Les C.P.A.S. octroient très souvent une garantie pour le loyer, soit écrite, soit en espèces.

Le hôme Victor DUPRE est situé au numéro 5 de la rue des Charpentiers à 1000 BRUXELLES.

G.H.

§§§§§§§§§§
§§§§§§§§
§§§§§§
§§§§
§§

DOSSIER C.P.A.S.

PREAMBULE

Déjà en 1986, une concertation ayant pour sujet les problèmes existants entre les M.A. et les C.P.A.S. avait été organisée par l'A.M.A.

Madame L.M. BATAILLE (Union des villes et des communes) et Monsieur J.M. BERGER (C.P.A.S. de Charleroi) rehaussaient de leur présence cette rencontre, afin de donner les renseignements nécessaire

Et pourtant en 1989, si la majorité des problèmes semblent être résolus, il reste encore des situations litigieuses.

Le 26 octobre 1989, 7 maisons d'accueil avaient envoyé des représentants pour débattre de leurs problèmes avec les C.P.A.S.et malgré le petit nombre de personnes (11!), le travail a pu se faire en profondeur.

L'échantillonage était assez représentatif : 4 maisons pour hommes et 3 maisons pour femmes et enfants. Les régions étaient aussi bien représentées puisque l'on y trouvait les provinces de NAMUR, du BRABANT, du HAINAUT, de LIEGE et BRUXELLES.

Par ce papier, je ne veux pas seulement faire un simple rapport de cette réunion, mais reprendre les différentes questions et les resituer dans le contexte législatif, tout en m'interdisant de me substituer aux instances judiciaires qui sont les seules habilitées à trancher les cas litigieux.

Ghislaine HARDOUIN.-

DOSSIER C.P.A.S. (suite)

PREMIERE QUESTION :

- COMMENT DETERMINER LE C.P.A.S. COMPETENT POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN(E) HEBERGE(E) EN MAISON D'ACCUEIL ?

* Le législateur détermine par les lois du 02.04.1965, du 09.07.1971, complètées par l'arrêté royal du 10.08.1984, le C.P.A.S. compétent.

1)C'EST CELUI DU DERNIER DOMICILE DE L'INTERESSE(E) INSCRIT AU REGISTRE DE LA POPULATION.

2) SI LA PERSONNE TRANSITE PAR DIFFERENTES M.A. SANS INTERRUPTION, OU SI ELLE EST DOMICILIEE DANS UNE MAISON D'ACCUEIL, C'EST LE C.P.A.S. DU DERNIER DOMICILE QUI EST COMPETENT (§ 09.07.71, art,3 - voir annexes).
LA DOMICILIATION DANS UNE M.A. EST INOPERANTE, COMME ELLE L'EST SOIT DANS UNE MAISON DE SOINS, SOIT DANS UN ETABLISSEMENT OU CHEZ UNE PERSONNE PRIVEE. (arrêté 2/1 de la loi du 09.07.71, art.7).

3) S'IL Y A RADIATION : LES AVIS SONT DIVERGENTS MAIS CE QUI EST CERTAIN, C'EST QUE L'HEBERGE(E), DES SON ARRIVEE, DOIT METTRE EN CAUSE LE C.P.A.S. DU LIEU DE LA MAISON D'ACCUEIL. (Lire à cet effet, le compte-rendu du jugement de la Chambre de Recours de Liège, en annexes).

EN PRINCIPE : le C.P.A.S. du lieu de la M.A. DEVRAIT mettre en cause le domicile d'avant la radiation.

A Verviers, le C.P.A.S. se reconnait compétent et prend en charge les frais nécessaires à l'hébergé pour subvenir à ses besoins au sein de la M.A.

DEUXIEME QUESTION :

- LES M.A. DEMANDENT D'OBTENIR DE L'ADMINISTRATION UN NUMERO D'AGREATION.
En effet, les C.P.A.S. en font la demande. Jusqu'à maintenant, les maisons ne possèdent que la lettre de la Communauté Française certifiant leur agréation pour une durée limitée. Demande transmise à l'A.M.A.

TROISIEME QUESTION :

- CERTAINES MAISONS DEMANDENT S'IL NE SERAIT PAS POSSIBLE D'AVOIR ACCES AU REGISTRE NATIONAL POUR CONNAITRE LE DERNIER DOMICILE DE L'HEBERGE(E) ?

* C'EST IMPOSSIBLE. L'ACCES A CE REGISTRE EST PROTEGE. PAR CONTRE, LE C.P.A.S. DE LA COMMUNE DE LA M.A. POSSEDE PEUT-ETRE UN TERMINAL RELIE AU FICHIER; DANS LE CAS CONTRAIRE, IL S'ADRESSE AU SERVICE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE.

QUATRIEME QUESTION :

- QUE FAIRE QUAND LES C.P.A.S. TARDENT A PAYER LES FACTURES ?

* LES SEULES ARMES A LA DISPOSITION DES MAISONS EST LA MISE EN DEMEURE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC DES DELAIS, PASSE CE DELAI LES INTERETS COURENT. IL N'EXISTE AUCUNE INSTANCE QUI PUISSE OBLIGER LES C.P.A.S., MAIS EN REGLE GENERALE, LES C.P.A.S. SONT SENSIBLES A LA MISE EN DEMEURE.

PROCEDURES :

Dans les documents et annexes ci-joints, vous trouverez toutes les procédures à suivre.
Elles sont identiques à celles que doit entreprendre une personne en état de besoin, non hébergée.

PARTICULARITES POUR LES M.A. :

1) Veillez à ce que les demandes soient faites par l'hébergé(e) lui-même (elle-même) et introduites auprès des C.P.A.S. concerné dès l'arrivée de l'intéressé(e), le vendredi, soit en fin de journée ou le lundi matin, à l'ouverture des permanences.
Les demandes se font par écrit, mais un appel téléphonique et/ou un déplacement sur place de l'A.S. sont les bienvenus. Beaucoup de difficultés peuvent s'aplanir et les C.P.A.S.n'ont pas l'impression d'être mises devant le fait accompli. (chacun sait combien elles sont jalouses de leurs prérogatives).

2) Veillez également aux délais de réponses en provenance des C.P.A.S., dans le travail quotidien, il échappe parfois à notre vigilance. Et si le délai est prescrit, il faut refaire toutes les procédures, avec tout ce que cela entraine comme inconvénients.

Malgré cela, il arrive que les C.P.A.S. refusent la prise en charge, arguant qu'ils sont les seuls juges de l'état d'urgence. Il est certain que si l'hébergement a eu lieu en dehors des heures de permanences des C.P.A.S., l'argumentation devant les tribunaux est aisée. En dehors de cela, il n'y a plus que le recours aux tribunaux ou même devant la cour d'appel.

Les documents annexés proviennent de la Maison Marie-Louise. Ils ont été mis au point, au fil des ans et des difficultés. Peut-être que d'autres maisons agissent de façons différentes. La Maison Marie-Louise complète les documents par une reconnaissance de dettes ou une cession sur les revenus. On aborde ici l'épineux problème des quotités saisissables.

La Fondation Gendebien met également à la disposition des maisons le modèle de leur convention, ainsi qu'un jugement de la Chambre de Recours de Liège.

BIBLIOGRAPHIE

- Le droit au minimex et à l'aide sociale accordés par les C.P.A.S. : octroi - recours - remboursement.
 Manuel pratique.
 Auteurs : Patrick SENAIVE (chargé de cours à la K.U.L. Avocat au barreau de Bruxelles).
 : Dries SIMOENS (chargé de cours à la K.U.L.)
 : Henri FUNCK (Juge au Tribunal du Travail de Bruxelles).
 Editeur : LA CHARTE - rue Guimard,19 - 1040 BRUXELLES téléphone : (02) 512.29.49.
 Prix : 1.450 Fr.

- Mémento C.P.A.S. 1989.
 Rédaction : J.M.BERGER (Docteur en Droit - Licencié en droit social - Secrétaire du C.P.A.S. de Charleroi).
 Conseillers : L. ASSELBERGDES (Licencié en Sciences sociales).
 J. AGTEN (Travailleur social en chef - Co-président de la Fédération des Travailleurs Sociaux).
 Editeur : KLUWER - Editions scientifiques et professionnelles. (en collaboration avec le Crédit Communal de Belgique)

DOCUMENTS ET ANNEXES
AU DOSSIER C.P.A.S.